

CONSEIL MARITIME DE FAÇADE

30 juin 2022

14h30 - 17h

ORDRE DU JOUR

Points organiques :

1. Approbation du compte-rendu de la session du 18 novembre 2021 ;
2. Bilan de la mandature et renouvellement du Conseil maritime de façade.

Points pour information/validation :

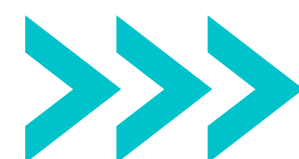
3. Mise en œuvre du plan d'action du document stratégique de façade
4. Politique des mouillages des navires en Méditerranée
5. Présentation des travaux des instances
6. Coopération internationale : la protection de l'herbier de posidonie
7. Points divers - Actualités

2 POINTS ORGANIQUES

Bilan de la mandature 2019-2022

→ Analyse des présences

→ Analyse du questionnaire
"A votre écoute"



Renouvellement de la composition du CMF

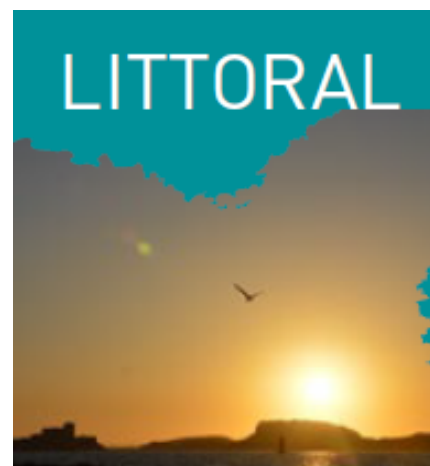
→ Eté 2022 adoption d'un nouvel arrêté de composition nouvelle par les préfets coordinateurs

→ Envoi d'un courrier pour la désignation des membres

 1 nouvelle demande
• GICAN

 1 départ
• L'association du patrimoine maritime et fluvial

stratégie de gestion durable de la croisière en Méditerranée



ACTION D01-HB-0E09-AN4

ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE
UNE STRATÉGIE DE GESTION DURABLE
DE LA CROISIÈRE EN MÉDITERRANÉE

Pilotes

DIRM • Prémar

Partenaires

OFB • CEREMA •
Collectivités • AERMC
• DDTM • réseau des
associations • CCI • Club
Croisière Marseille
Provence • agents
maritimes • Compagnies
maritimes • FIN • Pôle Mer



- Mise en place d'un **COFIL** (Etat/opérateurs, collectivités, représentation de l'activité (CCI , CLub, Compagnies), associations, RAMOGE, etc
- **Définition** des enjeux et objectifs, travail en cours sur les actions
- **Deux livrables** prévus et en cours d'écriture :
 - Stratégie État
 - CHARTE CROISIERE DURABLE MEDITERRANEECharte unifiée portant engagements des compagnies de croisière naviguant dans les eaux de Méditerranée sous juridiction française



Pêche de loisir



PM-MED11

SUR UN SITE PILOTE, DÉFINIR ET TESTER DE NOUVEAUX OUTILS DE DÉCOMPTE DES PRISES ET DES PÊCHEURS DE LOISIR

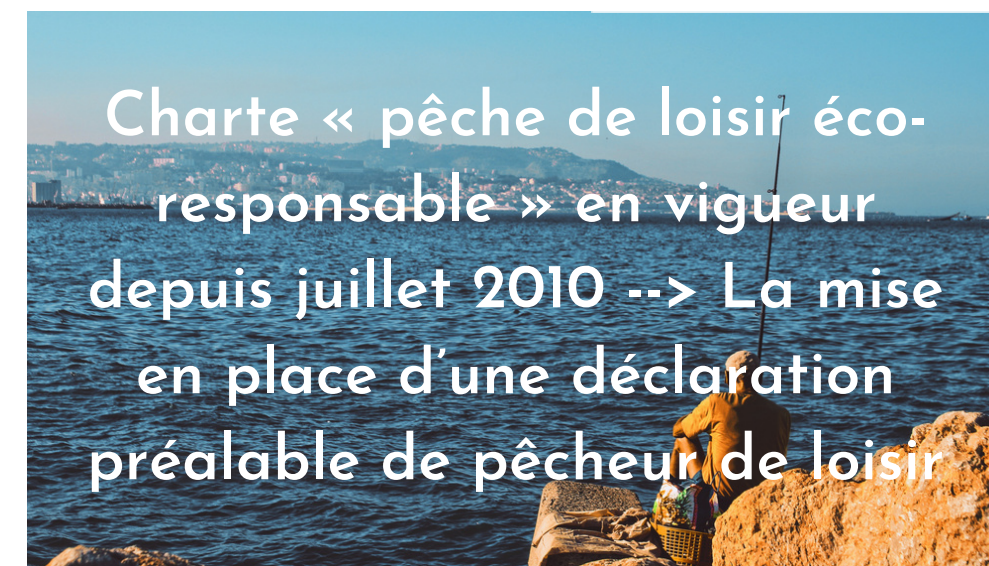
Pilotes

DIRM

Partenaires

Gestionnaires d'aires marines protégées

- OFB • Représentants des pêcheurs de loisir
- Collectivités régionales
- DDTM • DPMA



- ➔ Mise en place d'un **COFIL** (Etat/opérateur, gestionnaires, Universités, WWF)
- ➔ **Bilan** des méthodes existantes dans les AMP
- ➔ **Co-construction** de l'outil "nommé Catchmachine", confié à l'IFREMER
- ➔ **Expérimentation** au PNMGL été 2022
- ➔ **Perspectives** : prendre en compte les retours de l'expérimentation, plan de communication robuste à monter, inter-opérabilité, acte réglementaire à définir sur le caractère obligatoire



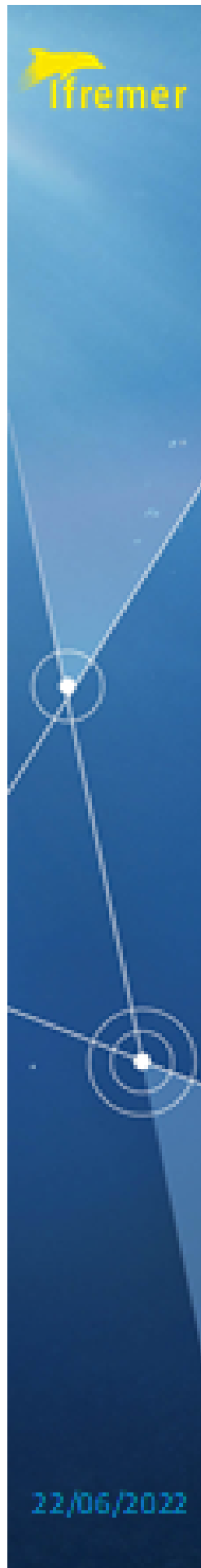
Ifremer

CATCHMACHINE

STRATÉGIE, OUTILS,
MÉTHODOLOGIE POUR LA
DÉCLARATION DES PÊCHEURS
ET DES CAPTURES ET
MÉDITERRANÉE

LANCEMENT DU PROJET – 11

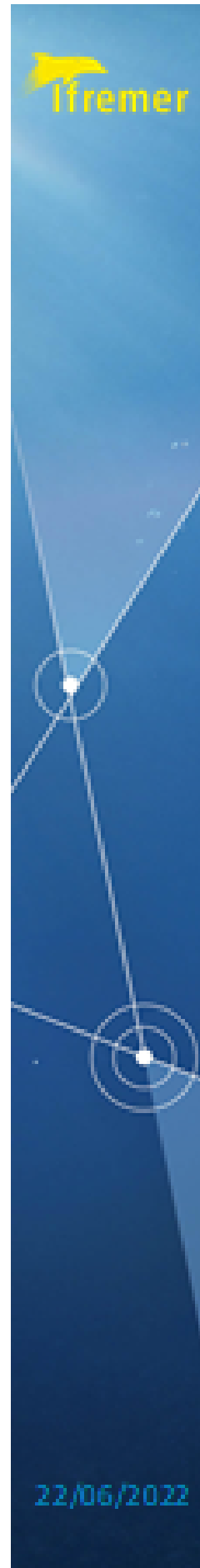
Aux origines : l'Océan Hackathon, concours international d'innovation maritime



Objectifs, capitalisation et valorisation de CatchMachine

- ✓ Des protocoles de collecte, des référentiels, des outils de bancarisation existent
- ✓ Le projet contribue à l'amélioration de la prise en considération des usages dans l'évaluation de la performance des AMP
- ✓ Il s'appuie sur une réflexion pluridisciplinaire et multi-acteurs, facilité par son intégration dans les AMP
- ✓ Il éviter de mobiliser des moyens considérables et du temps : outils de routine, gratuits
- ✓ La diversité territoriale des usages et l'appréhension de la gouvernance à y associer doit être prise en compte : élaborer des outils conviviaux et adaptatifs.
- ? Assurer l'utilisation des outils, l'appropriation et la pérennité nécessite des relais territoriaux forts et structurés. Comment transférer ?

Devenir l'interface support pour collecter les données relatives à la pêche récréative (AMP, volontariat, FAM) dans un but de valorisation scientifique et de gestion.



Méthodologie et calendrier de travail

Calendrier (très) global

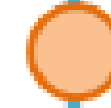
24 janvier 2022 : appel à candidature, poursuite des discussions techniques au sein du GT de façade



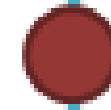
Avril 2022 : kick-off du projet avec les partenaires volontaires et le prestataire. Recueil des attentes techniques.



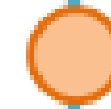
Mai 2022 : livraison V1 pour déploiement pendant la saison estivale. Ok Agde + PNPCA



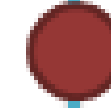
Octobre 2022 : rapport première saison d'utilisation, exports des données, remarques d'amélioration. Copil 2.

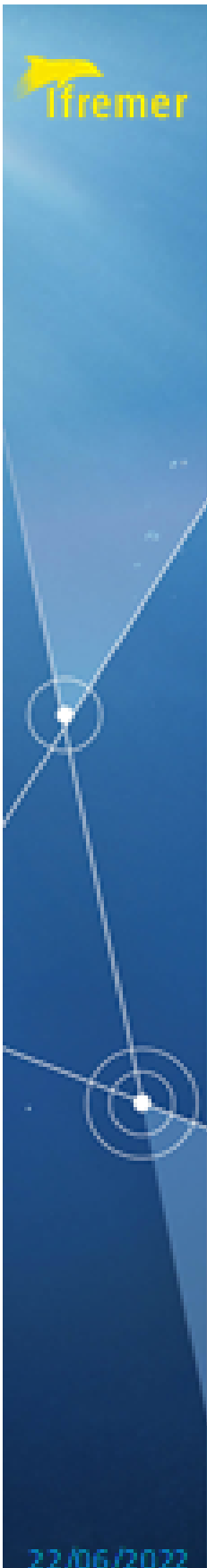


Avril 2023 : livraison V2 pour déploiement pendant la saison estivale. Copil 3.



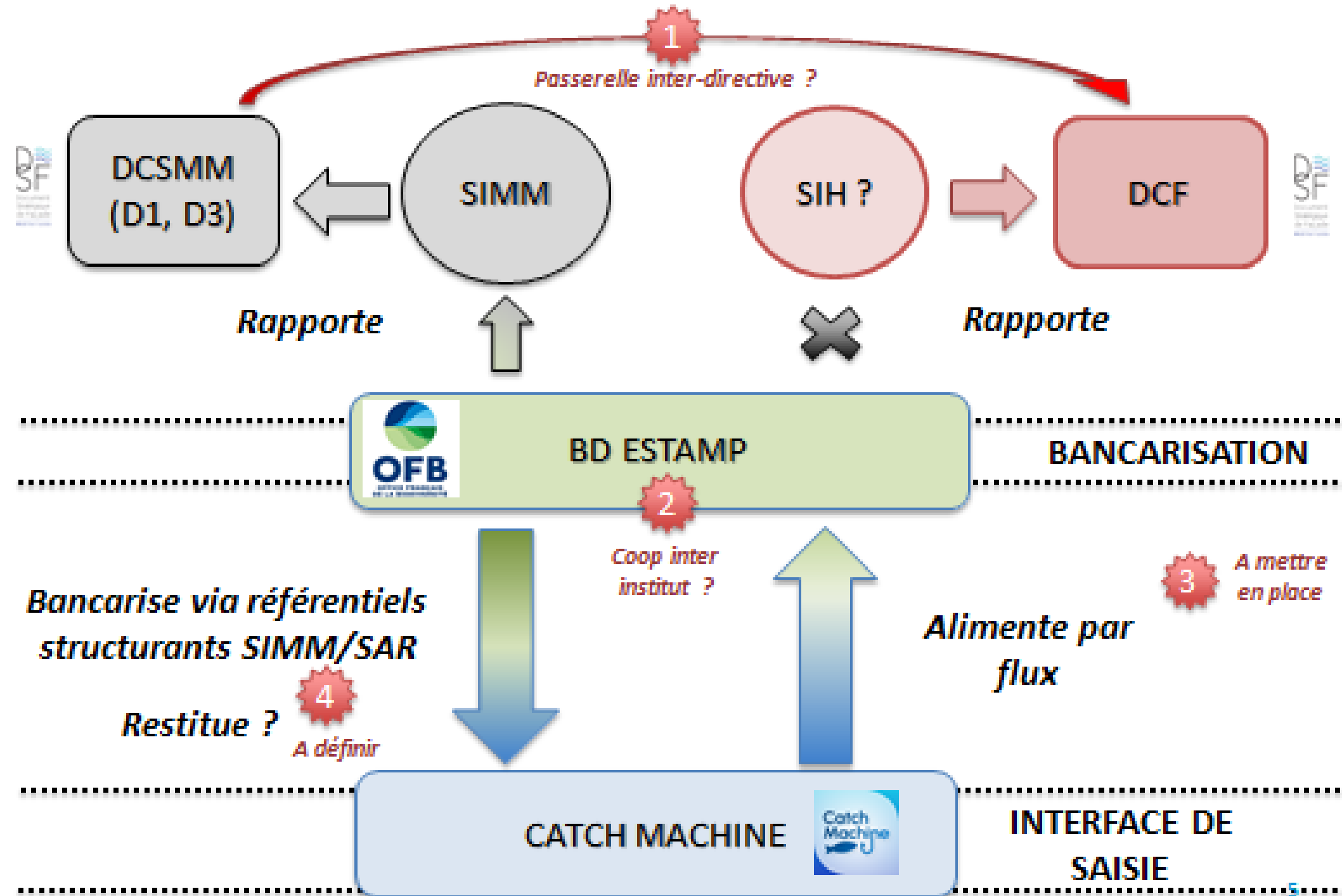
Novembre 2023 : rapport deuxième saison d'utilisation, exports des données, remarques d'amélioration. Copil 4 de clôture.

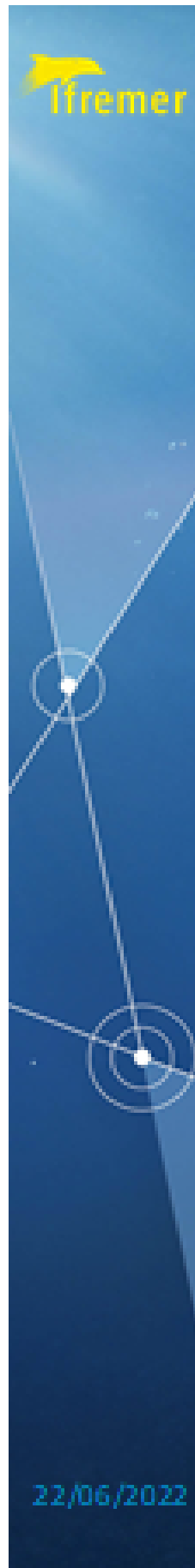




Méthodologie et calendrier de travail

Phase « routine »
WP1 - MO IFREMER/OFB/CDP





Méthodologie et calendrier de travail

Phase « territoriale »
WP2

CATCH MACHINE



INTERFACE DE
SAISIE

*S'appuie sur des « piliers
territoriaux »*

Aires marines
protégées

WP 2

Animation : IFREMER +
volontaire AMP ?

Objectifs :
Déploiement temporalisé
RETEX
Harmonisation ETP et
gouvernance

Fédérations et clubs
de pêche

WP 3

Animation : IFREMER +
Gérard Peroddi (FFPM +
Mer & Liberté)

Objectifs :
Déploiement temporalisé
RETEX
Travail « label » + lien clubs

Autres territoires et
usagers

WP4

Animation : IFREMER +
Marion Brichet

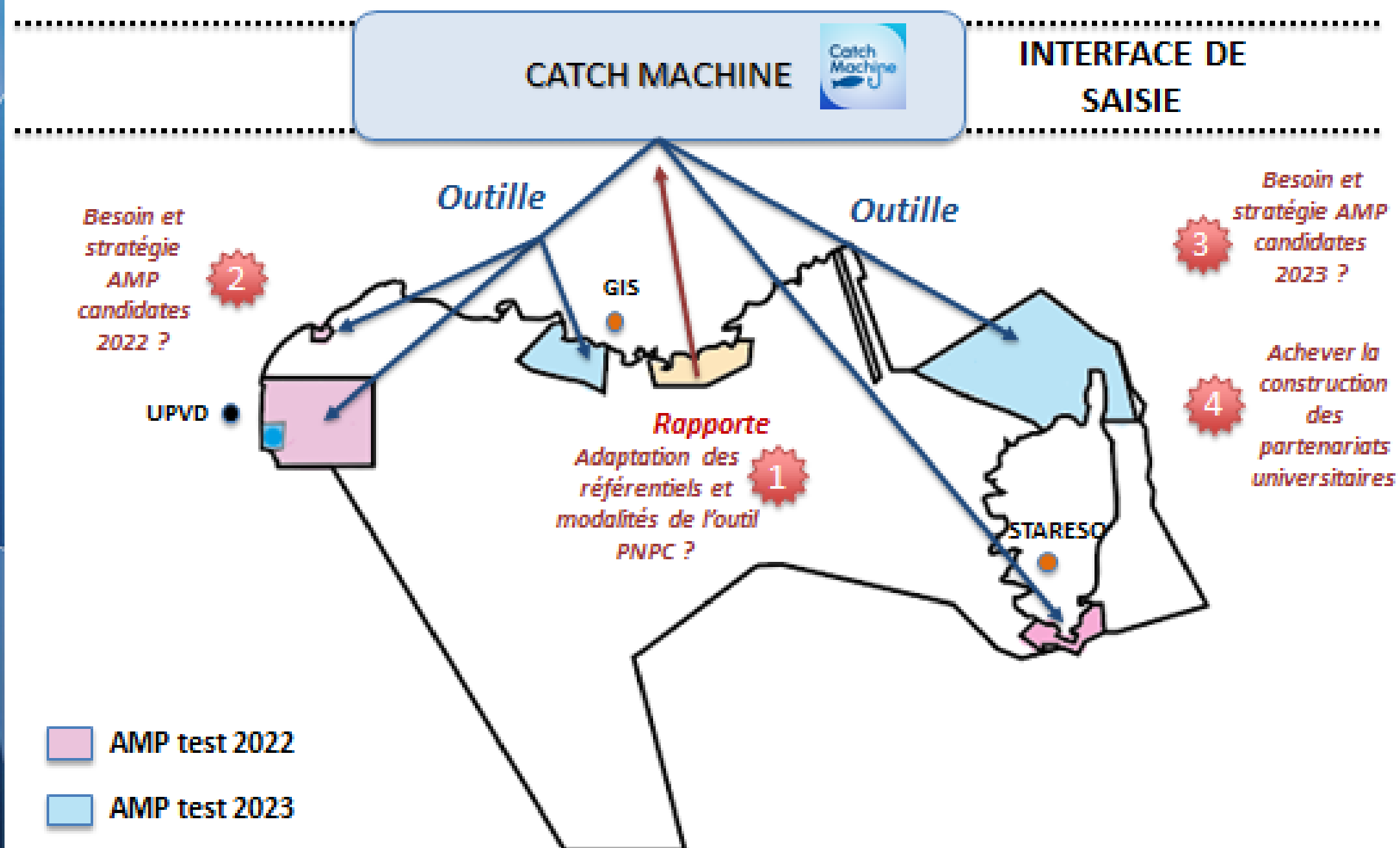
Objectifs :
Stratégie de com
Intégration campagne
Ecogestes
Identification gouvernance
autres



Méthodologie et calendrier de travail

Phase « territoriale »

WP2 AMP



Développer une application intégratrice de la réglementation et des informations liées aux espaces à destination de la navigation de plaisance



LE PROJET PING

Plateforme nationale de l'information nautique

Un projet Shom - DGAMPA - OFB, soutenu par l'UE

- pour la construction de la version opérationnelle de la plateforme nationale de l'information nautique
- après une phase de démonstration réussie (2016-2017 Atlantique)
- en application de l'instruction du Premier ministre du 8 avril 2020 relative au recueil, à la transmission, au traitement et à la diffusion de l'information nautique
- lancé en 2020.





- Instruction du Premier ministre du 8 avril 2020 relative au recueil, à la transmission, au traitement et à la diffusion de l'information nautique - Extraits

L'information nautique est numérisée autant que possible, pour favoriser une large diffusion et l'intégration dans des systèmes utilisateurs (systèmes de navigation des navires, systèmes des services à terre, systèmes pour les usagers, etc...). Les données de l'information nautique sont géolocalisées, formatées et fournies selon les normes et recommandations applicables² afin d'être interopérables et accessibles selon des protocoles d'échanges standardisés.

...

En lien avec le ministère chargé des transports qui participe à son pilotage, le Shom met en œuvre une plateforme nationale de l'information nautique. Elle constitue un système d'information partagé pour la transmission, la mise en forme, la numérisation et la mise en ligne sur Internet des informations nautiques.

² Notamment les normes et recommandations développées par l'OHI dans le cadre du SMAN (service mondial d'avertissements de navigation)

Composants

- Une plateforme sur le WEB : un portail pour les humains + des API pour les systèmes
 - Production et mise en ligne des **Avertissements de navigation**
 - **Remontée d'informations** par les services et les usagers
 - Production et mise en ligne de **Géo-règlements maritimes**
- Une application mobile associée dans le prolongement de **Nav&Co**





Consultation des avertissements de navigation

Portail national de l'information nautique

PING Accueil Avurnav-avis Région Méditerranée

Accueil > Avurnav-avis

Carte Tableau

Avurnav Avis Autres filtres

AVURNAV TOULON 4004/21
exercice anti-pollution

42-56.92N 009-44.30E

- NAVAREA II, AVURNAV, AVINAV
- Avec possibilité d'abonnement



Consultation des avertissements de navigation

AVURNAV TOULON 4004/21 Détails

Numéro : AVURNAV TOULON 4004/21
 Secteur : ELBE
 Catégorie : opérations spéciales

Détails :

exercice anti-pollution
 Dans la zone délimitée par:
 42-56.83N 009-36.96E
 42-57.27N 009-41.67E
 42-52.68N 009-45.50E
 42-51.97N 009-37.58E
 Du 210000 UTC +02:00 OCT 21 au 242359 UTC +02:00 OCT 21
 Période : À partir du 21/10/2021 à 00:00:00 UTC +02:00 jusqu'au 24/10/2021 à 23:59:00 UTC +02:00

État :

Publié le : 21/10/2021 18:01:38 UTC +02:00

Fermer



Outil de production des Avertissements dans le modèle S-124

PING Accueil Avumav-avis Administration ▼ Gérer AN ▼

Région Sélectionner une région ▼

Accueil > Administration > Gérer AN > Créer nouvel AN > Parties d'AN

Partie 1 - zone d

Dessin

Outils de dessin

☉
↶
||
⊙
+

49-18.18N 003-19.65W

POLYÈDRE

POSITION

Point sélectionné: 1 ▼

LATITUDE/LONGITUDE

AZIMUT/DISTANCE

Longitude: -4.465553

Latitude: 48.984638

Format: Deg. Min. Décimal

Types de danger détaillés: navire abandonné à la dérive ▼

Plages de dates

+ Ajouter une plage

Début: Fin:

Remontée d'informations – Formulaire

- Dangers - anomalies*
- Prévisions d'activités
- Mises à jour carte marine ou publication nautique du Shom
- Aiguillage vers le(s) service(s) concerné(s)
 - Subdivision des Phares et Balises
 - Coordonnateur national délégué ou NAVAREA II
 - *Sémaphore*
 - *Capitainerie*
 - Secteur géographique du Shom

Nouvelle anomalie sur le balisage

Localisation de l'anomalie*



Date d'observation: Fuseau horaire: Europe/Paris

Type de balisage*: Sélectionner un type de balisage

Nom du phare:

Description de l'anomalie*:

Pièces jointes (photo, etc.):

Vous pouvez enregistrer votre brouillon, conservé 30 jours, afin de le compléter plus tard, ou bien soumettre votre contribution.

Enregistrer le brouillon Soumettre la contribution

Mise en garde sur l'utilisation



Si vous ne pouvez pas contacter le CROSS (VHF canal 16 ou composer le 196) ou le sémaphore le plus proche (VHF canal 16),
Si non, vous pouvez signaler en ligne.



Géo-règlements maritimes

- Création-gestion des géo-règlements par les autorités (Préfets maritimes dans un premier temps)
- Construction de la géométrie et lien vers le Recueil des Actes Administratifs
- Transmission en tant qu'information nautique nouvelle
- Renfort via le plan de relance pour le peuplement initial des arrêtés des Préfets maritimes

The screenshot displays a maritime geo-regulation interface. On the left, a map shows the Corsica region with various maritime zones and boundaries. A red box highlights a specific area on the map. On the right, a detailed view of a regulation document is shown, titled "PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR" and dated "Paris, le 07 juin 2012". The document contains several articles (A1 to A5) detailing maritime regulations. Below the map, a metadata section provides details about the regulation, including its status, validity date, categories, references, and description.

Statut : Public

Début de validité : 27/06/12 14:07

Catégories : + Chenaux de navigation

Références :

- 072 - 27/06/2012 (PREMAR Atlantique - FR)
- 114 - 27/06/2012 (PREMAR Atlantique - FR)

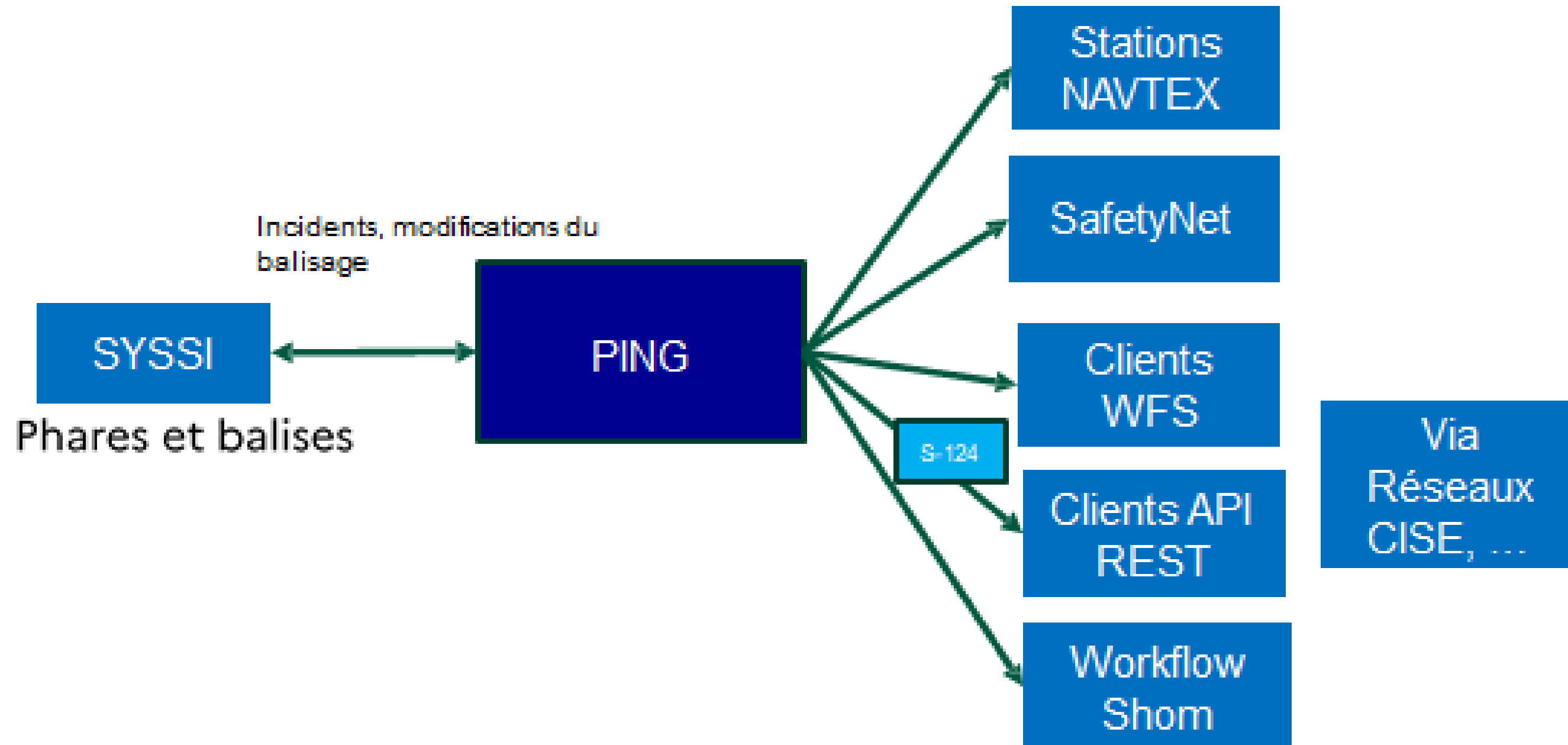
Description : Réglementant la navigation et les activités nautiques dans les eaux maritimes baignant les plages de la commune de Fournans et dans l'archipel des Gilians (Finière).

Liens :

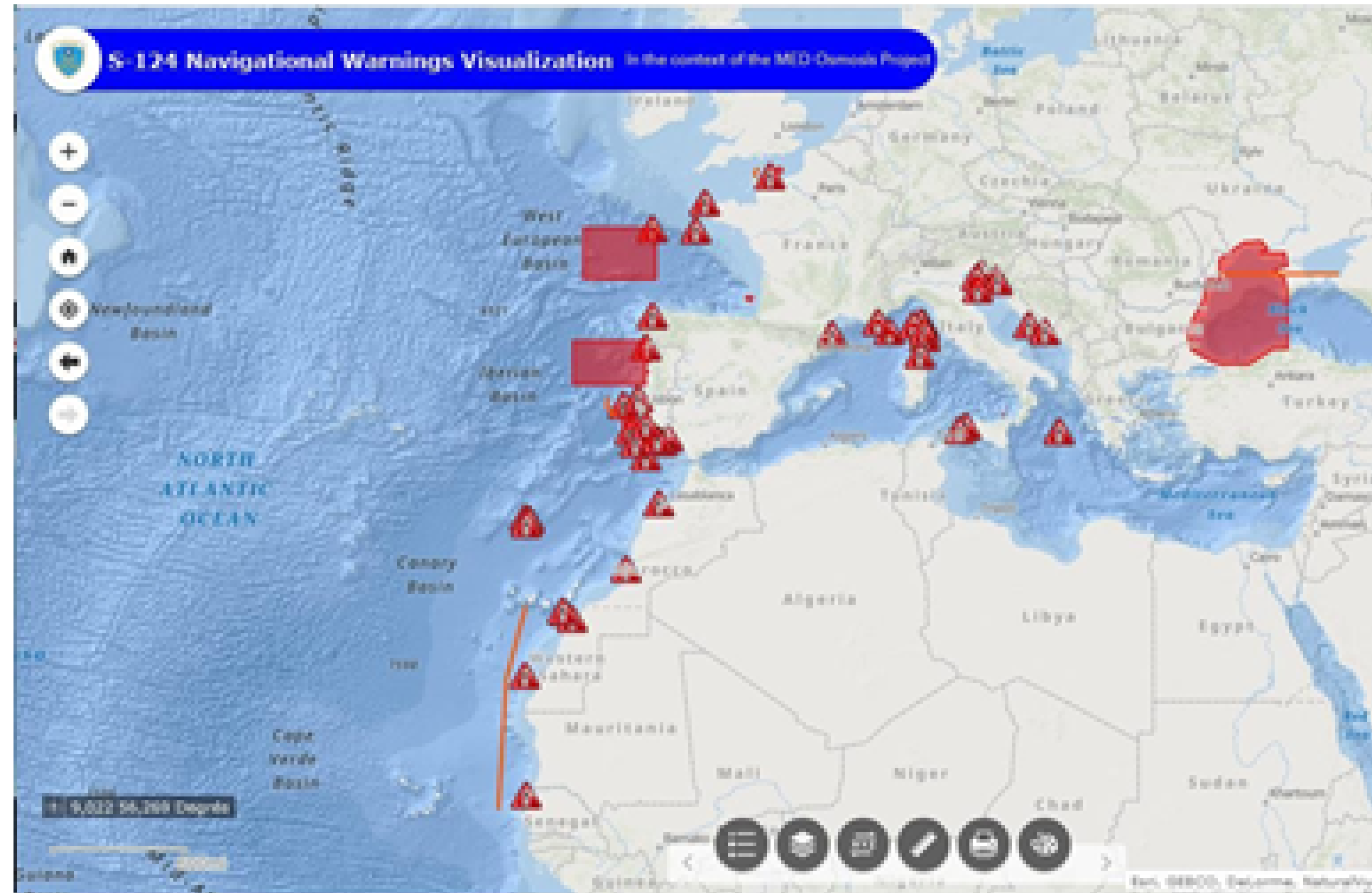
- <https://www.premar-atlantique.gouv.fr/uploads/atlantique/arretes/1372754203-index-2012-072.pdf>



Vue d'ensemble des systèmes en interface



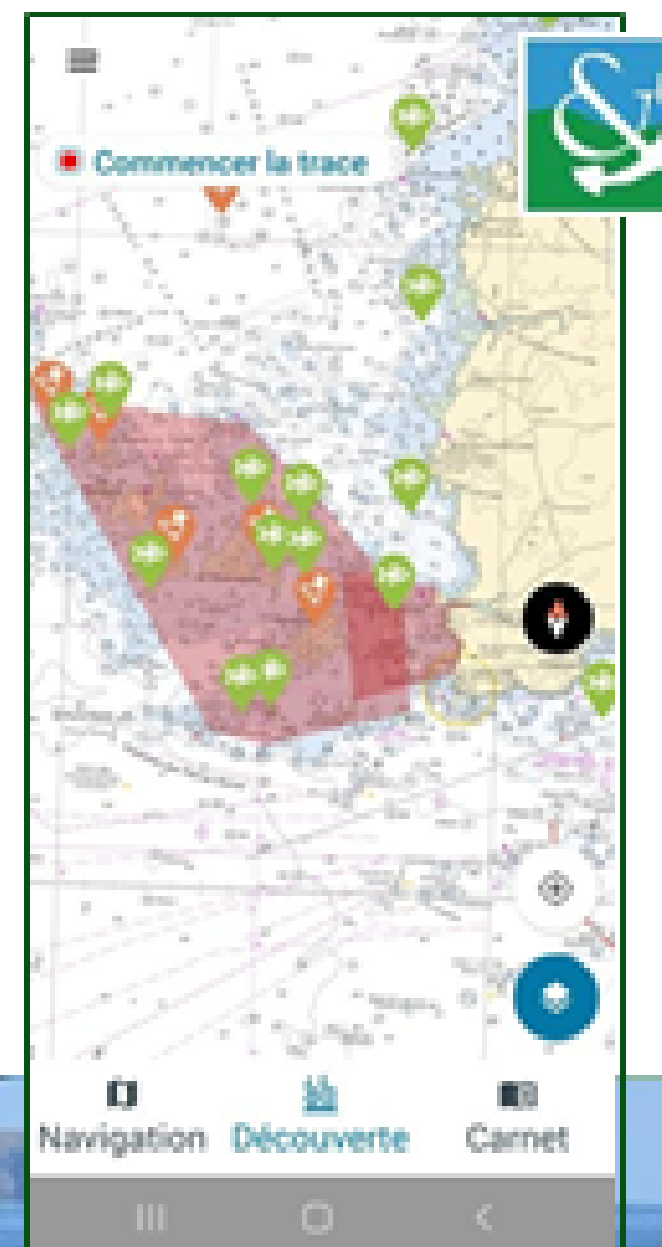
Clients WFS – premiers essais d'intégration



Portail des gardes-côtes helléniques

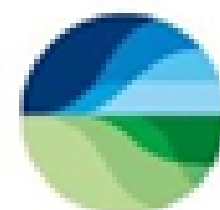
Application mobile

- Dans le prolongement de Nav&Co
- Sur fond de carte marine
- AVURNAV, AVINAV
- Réglementation, Aires Marines Protégées
- Points d'intérêt environnemental
- Balisage
- Notification d'entrée dans une zone



Nav&Co


L'océan en référence


OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ


marine habitats



PRÉFET MARITIME DE LA MÉDITERRANÉE

Liberté
Égalité
Fraternité



Règlementation

Cantonnement de pêche aux crustacés

[Plus d'informations](#)

Navigation Découverte Carnet

Règlementation

Navigation interdite pour les véhicules nautiques à moteur (jet ski)

[Plus d'informations](#)

Navigation Découverte Carnet

Commencer la trace

La vie des phoques

Des phoques gris se trouvent dans le secteur. Restez à plus de 100 m...

[Plus d'information](#)

Navigation Découverte Carnet



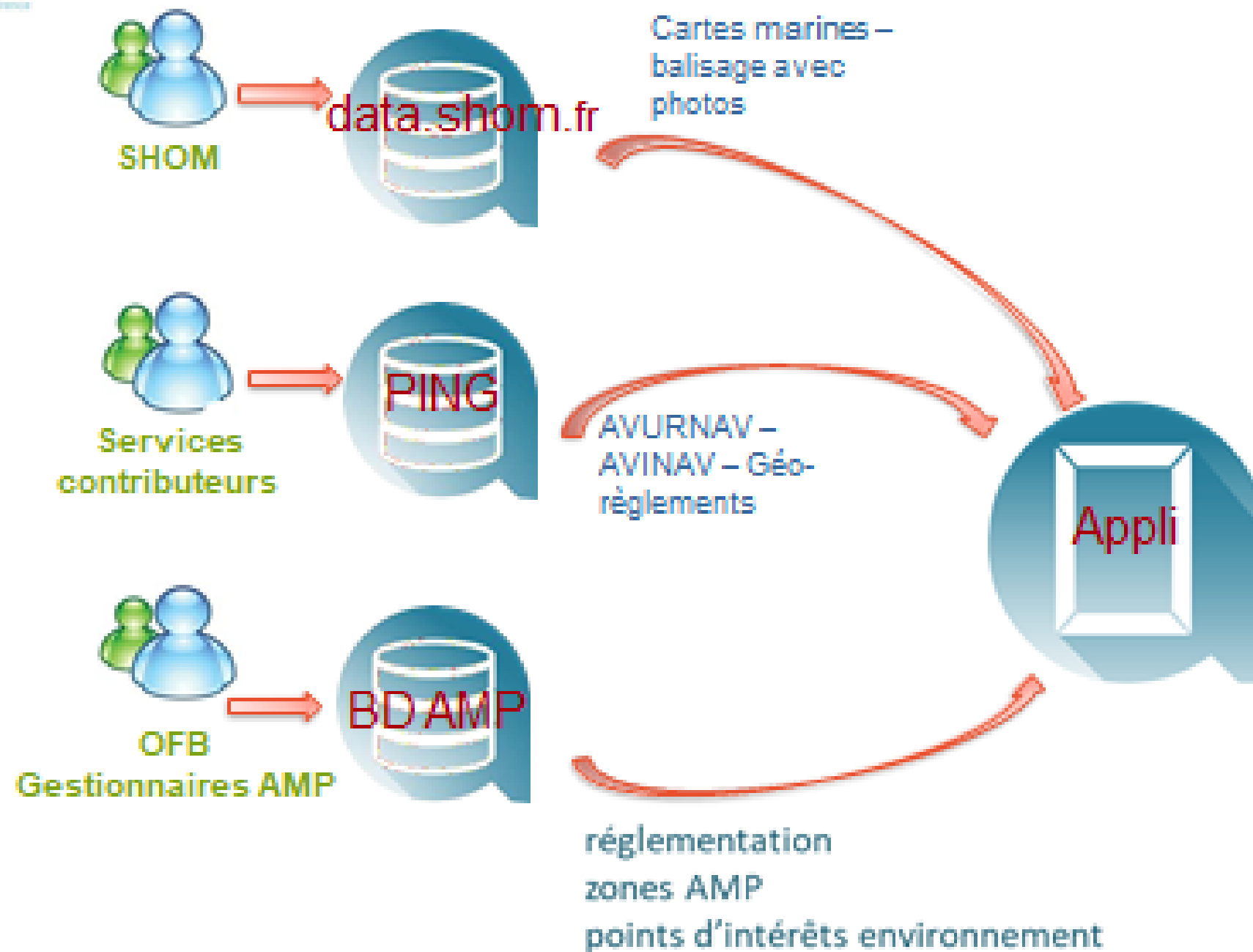
PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE- ALPES- CÔTE D'AZUR

Liberté
Égalité
Fraternité



PRÉFET
MARITIME
DE LA MÉDITERRANÉE

Liberté
Égalité
Fraternité



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Plateforme en métropole

- Phase expérimentale : 1^{er} semestre 2022
- Phase pré-opérationnelle : 2nd semestre 2022 et 1^{er} trimestre 2023
- Phase opérationnelle : 2023
 - Phase expérimentale : les utilisateurs essayent la plateforme, le système est ajusté
 - Phase pré-opérationnelle : les utilisateurs utilisent la plateforme en vraie grandeur, le plus possible, la plateforme est progressivement intégrée aux procédés. Les dispositifs actuels sont mis en œuvre.
 - Phase opérationnelle : la plateforme est le système opérationnel pour les utilisateurs, le portail est ouvert au public.

**Puis réplique dans
les Outre-mer.**

Application mobile

- Décembre 2022 en Guadeloupe
- Saison estivale 2023 en métropole

4

POLITIQUE DES MOUILLAGES



L'installation des coffres de mouillage pour la grande plaisance

Alpes-Maritimes

Corse

Var

Bouches-du-Rhône

3 projets :
16 coffres pour l'été 2022
Golfe Juan, Cannes,
Mer d'Eze

2 projets
pour l'été 2022 :
Ajaccio, voire Saint-
Florent

Projets sur le littoral
de Saint-Tropez et une
ZMEL à Porquerolles
(PN de Port Cros)

Projets de réactivation
de deux coffres à la
Ciotat et de création
d'une ZMEL dans le PN
des Calanques



Une nouvelle édition du Forum Mouillage en 2022



MARDI 18 OCTOBRE 2022
Palais du Pharo

Forum
Mouillage Méditerranée



Ouverture d'un nouvel appel à projets petite et grande plaisance



Mobilisation du plan tourisme pour le financement (20 Millions €)



La commission spécialisée emploi-formation aux métiers de la mer



GT Observatoire des métiers de la mer

1/ Premiers chiffres de l'étude quantitative en façade :

- 23 719 emplois des activités "cœur" de mer, soit 19 activités
- 188 130 emplois des activités périphériques, soit 20 activités

2/ Étude qualitative sur l'impact de la transition écologique sur les métiers :

→ travaux en cours,
résultats attendus en décembre 2022

EDUQUER • SENSIBILIER • FORMER EMP-FOR-MED02



GT BIMer

Plusieurs réalisations concrètes :

- Nombreuses rencontres organisées
- 62 enseignants formés aux classes BIMer
- Création d'un GT national sur le modèle du GT de Méditerranée

→ Dans l'objectif d'ouvrir plusieurs classes BIMer dans plusieurs établissements des 3 académies régionales de la façade pour la rentrée 2022/2023

PORTS ET INDUSTRIES INN-NAT03

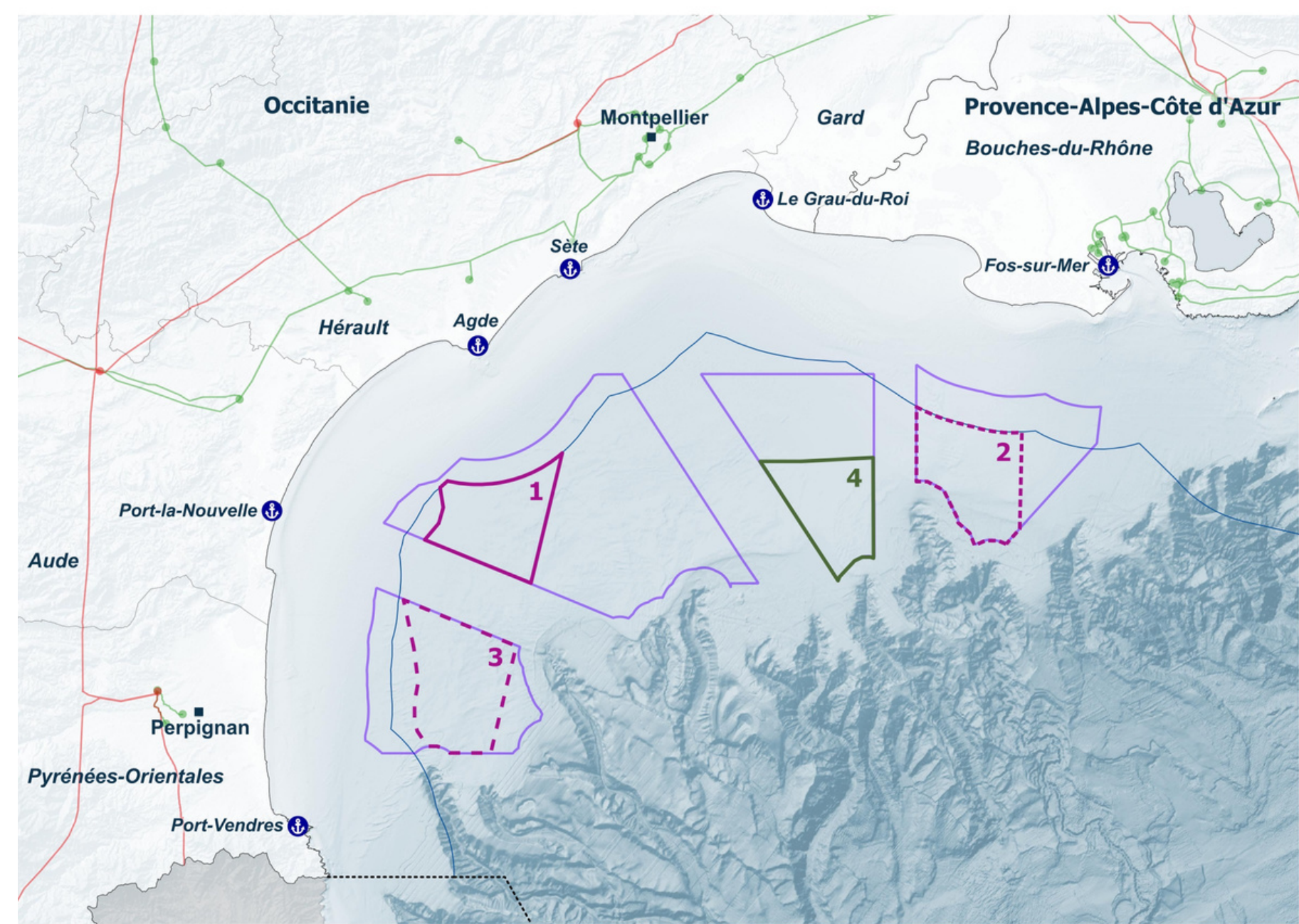


- Annonce du Premier ministre le **14/03/2022**
- Décision ministérielle du **17/03/2022**
- Lancement de l'appel d'offres le **25/03/2022**



LITTORAL EMR-MED01

Zones retenues pour la poursuite des études techniques et environnementales



Zones retenues

- Zone retenue pour les procédures de mise en concurrence pour le premier parc et son extension - Zone 1 : 296 km²
- Zone préférentielle retenue pour les procédures de mise en concurrence pour le second parc et son extension - Zone 2 : 312 km²
(Le choix de la zone 2 sera confirmé au cours de la première procédure de mise en concurrence)
- Zone optionnelle retenue pour les procédures de mise en concurrence pour le second parc et son extension - Zone 3 : 364 km²
- Zone retenue pour la poursuite d'études techniques et environnementales - Zone 4 : 267 km²
- Macro-zones à potentiel pour le développement de l'éolien commercial issues de la concertation de 2018

Réseau RTE existant

- Postes 400 kV 225 kV
- Lignes 400 kV 225 kV

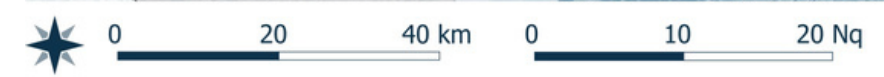
Limites administratives et toponymie

- Limite de région
- Limite de département
- Préfecture
- Principaux ports

Délimitations maritimes

- Limite extérieure des eaux territoriales (12 milles)
- Limite extérieure de la zone économique exclusive au large des côtes françaises en Méditerranée. Cette limite n'a pas fait l'objet d'un accord de délimitation avec les pays voisins.

Sources
Zones retenues : Ministère de la transition écologique / Réseau existant : RTE
Limites administratives : IGN / Délimitations maritimes : Shom / Fonds bathymétrique : EMODnet



Système de coordonnées : EPSG 3857 (pseudo-mercator)



L'année 2022 sera marquée par :

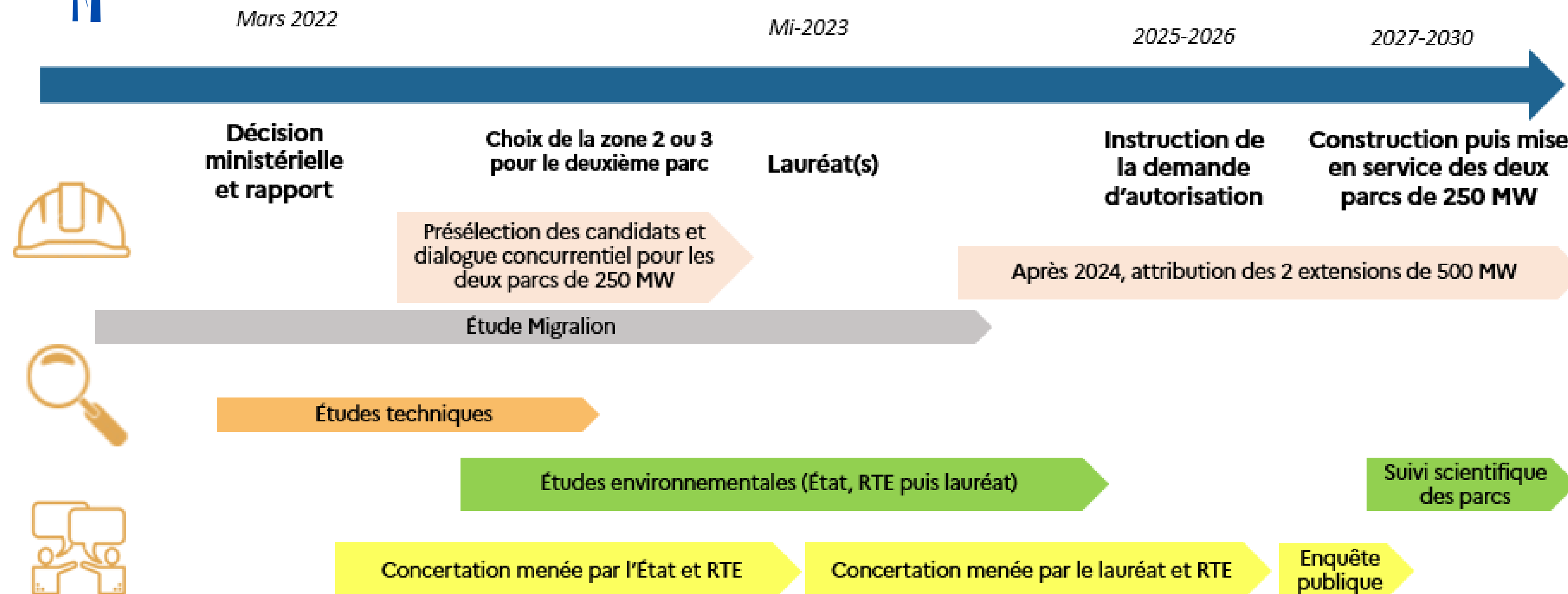
- La **concertation post-débat** (Etat - RTE) sous l'égide de garants CNDP :
Mme Dominique De Lauzières, M. Antoine Landeau et M. Arthur Launeau
- La **concertation "Fontaine"** (RTE) sous l'égide du préfet de département
- La **procédure de mise en concurrence** pour 2 parcs de 250 MW
(Lauréat(s) désigné(s) courant 2023)
- La poursuite et lancement d'**études techniques et environnementales** (État)



La prochaine commission spécialisée se tiendra le **4 juillet 2022** (travail sur le cahier des charges de la mise en concurrence)



Éolien flottant en méditerranée - Actualités des parcs commerciaux



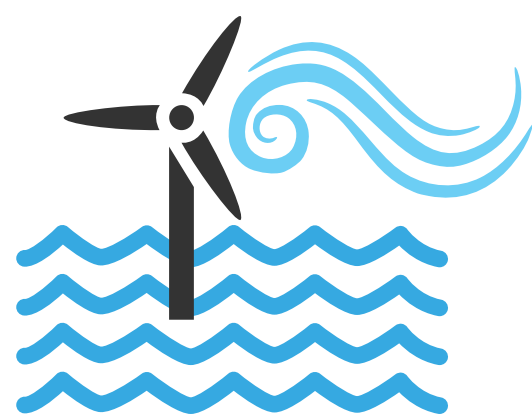
- Concertation post-débat sous l'égide d'un garant – affinage des zones
- Concertation Fontaine – choix des fuseaux de moindre impact



La Commission spécialisée éolien flottant en méditerranée



- DGEC en réflexion sur la meilleure méthode pour définir les objectifs par façade (association des services de l'État, du CMF-commission spécialisée, du grand public)
- Nécessité pour la façade de disposer d'un nouvel objectif de puissance installée à échéance 2033





Le groupe de travail "ZPF"



Rappel de la méthodologie de travail



Annonce présidentielle à l'IUCN :

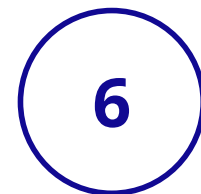
porter à **5%** la surface des eaux sous souveraineté et sous juridiction de la façade en Zones de Protection Forte d'ici à **2027**

- **12 avril 2022** : publication du décret sur les zones de protection forte (mer et terre)
- **Été 2022** : Diffusion d'une note de cadrage (volet mer)
- **Automne** : Reprise des travaux zones de protection forte



PRÉFET
MARITIME
DE LA MÉDITERRANÉE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



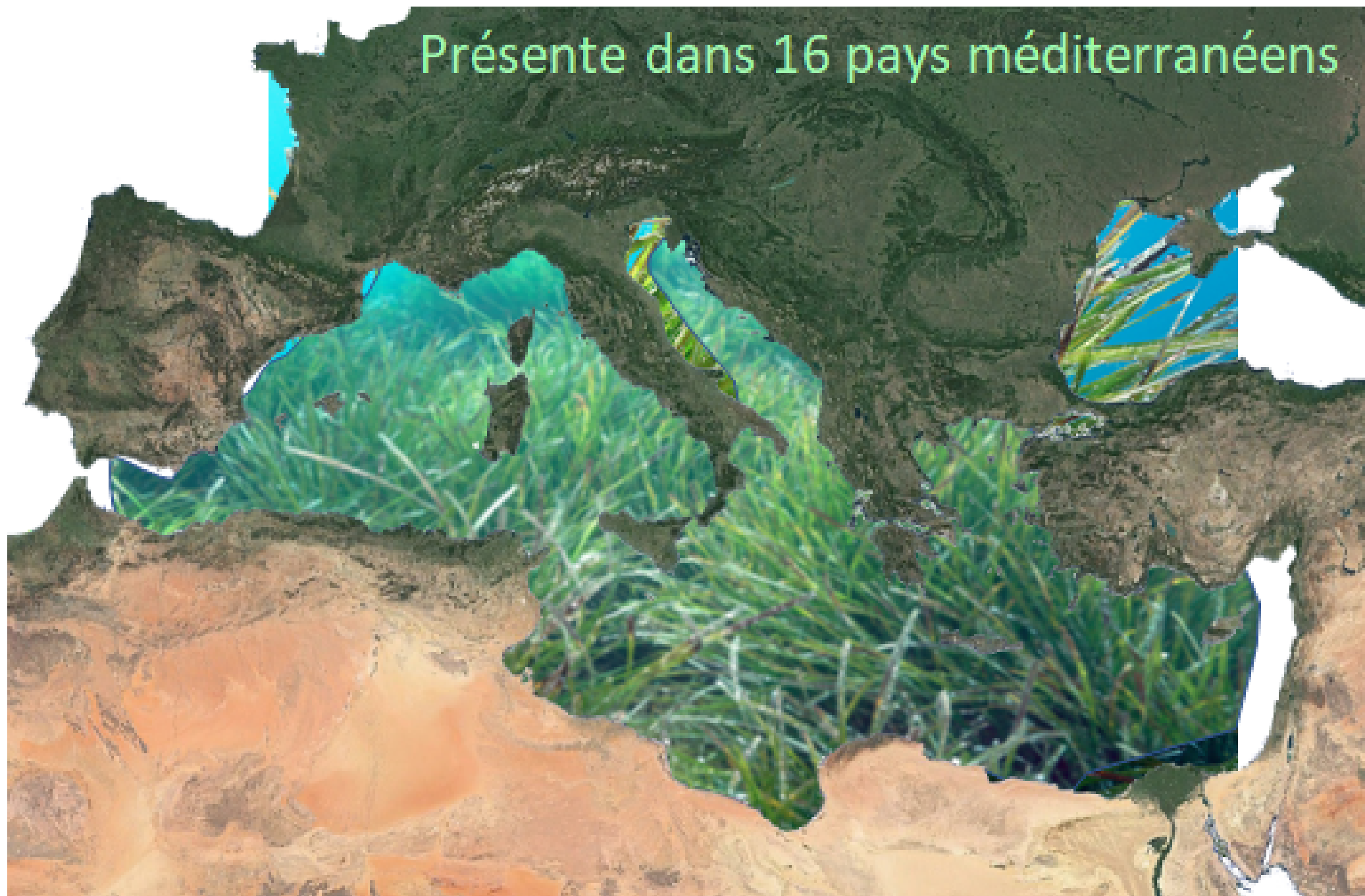
Coopération internationale



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

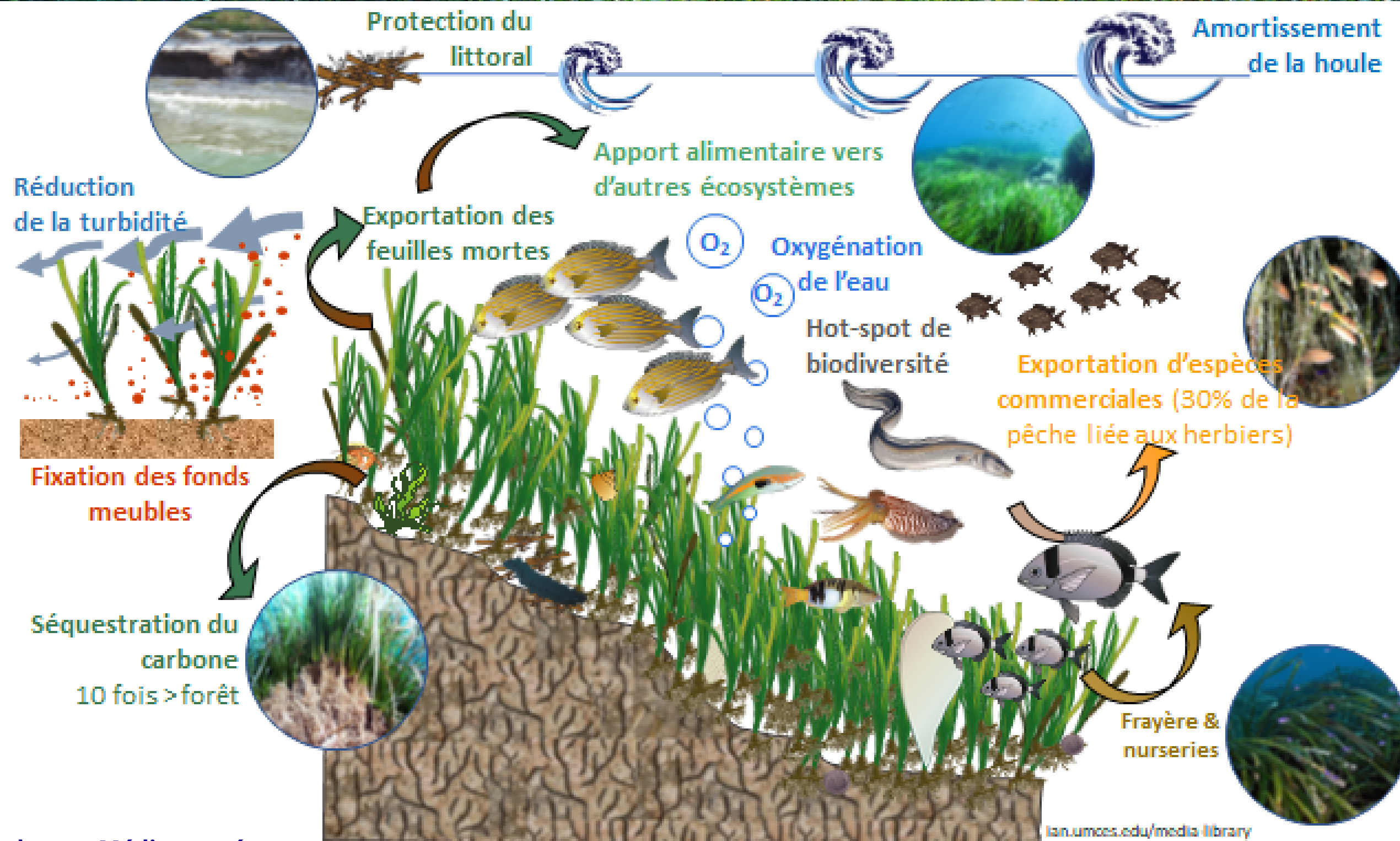




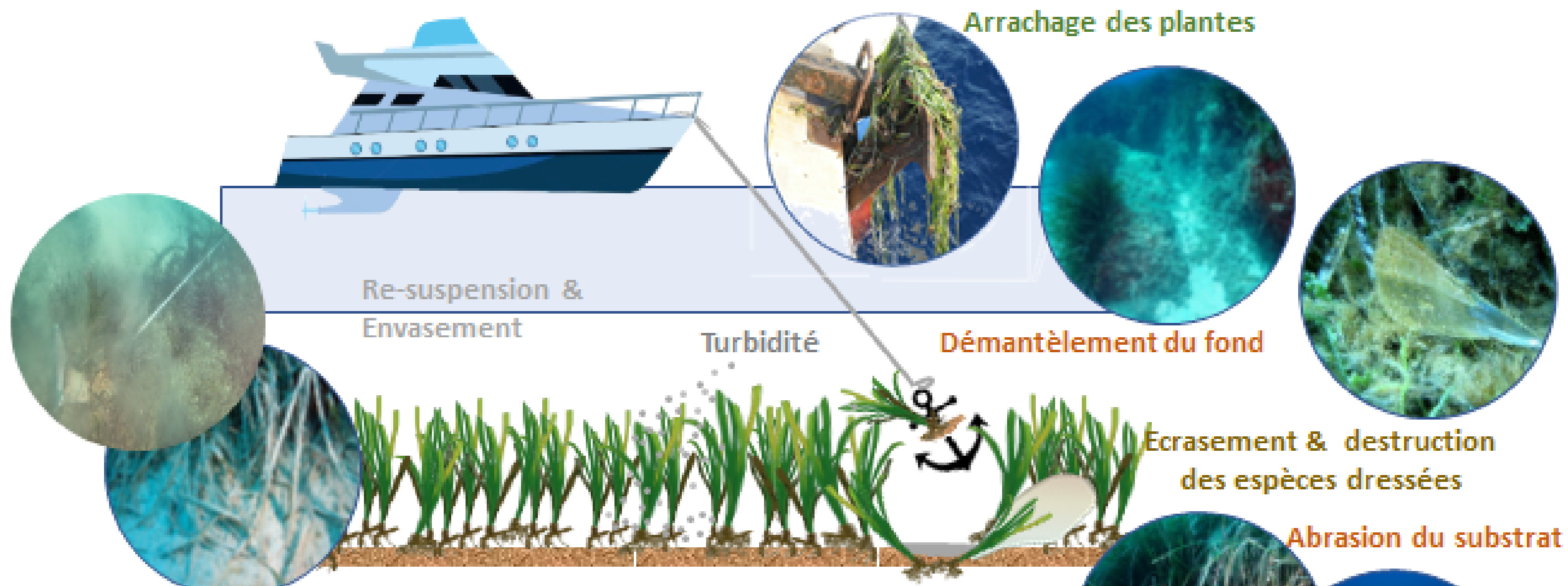
Méditerranée < 1 % océan Herbiers \simeq 1% (22 000 – 28 000 km²)



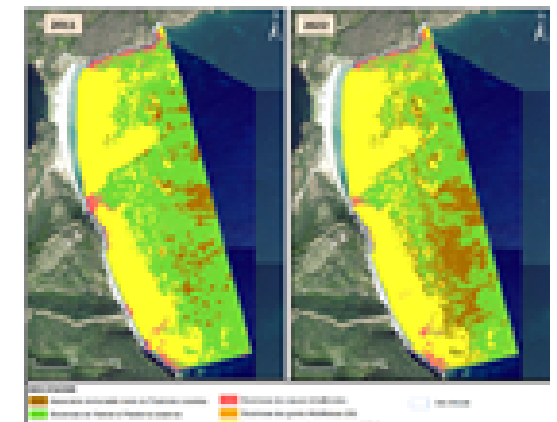
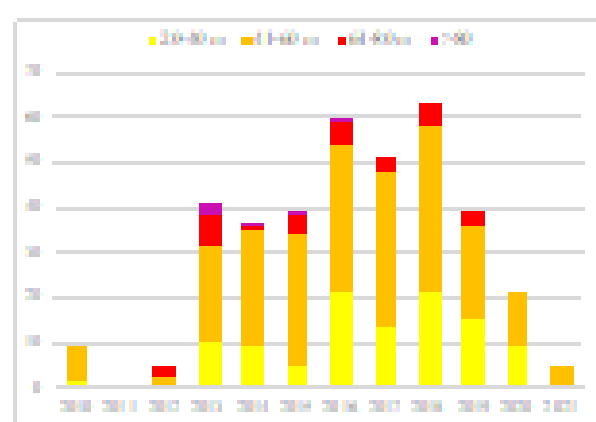
Des services écosystémiques majeurs ...



De nouvelles menaces !



Corrélation : Taille des unités & dommages



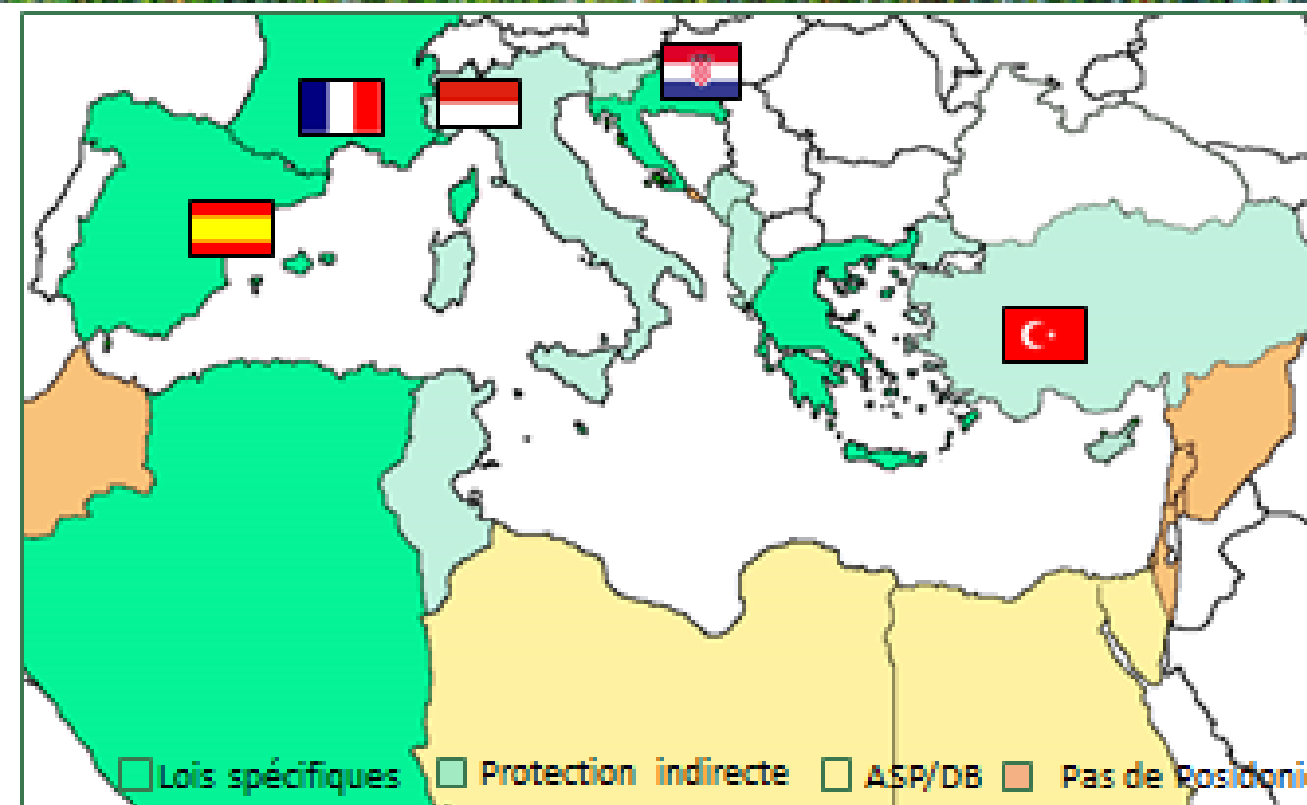
2011-2022 :
 268 unités ancrées
 16,6 ha herbier perdu (1/4)



Quelle action possible ?

Protection réglementaire

- ➔ Inscription sur la liste des espèces protégées ou menacées (Arrêté - 19/7/88)
- ➔ Mesures spécifiques /usages (Arrêté 123/2019 et décrets d'applications)



- ➔ Prise en compte dans la DHFF (1992)



Ann. 1 : Habitats naturels d'intérêt communautaire (ZSC)

- ➔ 1995/1996 : Adoption Protocole ASP/DB (2002)
Ann. 2: Espèces en danger ou menacées



Ann. 1: Espèces de flore strictement protégées (1999)





Quelle action possible ?

Gestion durable partagée

➔ Plan d'action « végétation marine » - 1999



- Assister les Parties pour protéger les herbiers
- Promouvoir la coopération, le renforcement des capacités
- Produire des lignes directrices « études d'impact »
- Aider à la création d'AMP, dédiées aux herbiers



➔ Programmes de recherche et de coopération régionale



- Life+ Posidonia andalucia
- Life Marine Habitat - MARHA
- Gestione Integrata delle Reti Ecologiche attraverso i Parchi e le Aree Marine- GIREPAM
- Safe Anchoring and Seagrass Protection in the Adriatic Sea- SASPAS



Colloque « Anchor away » - 2019



Gestion durable partagée

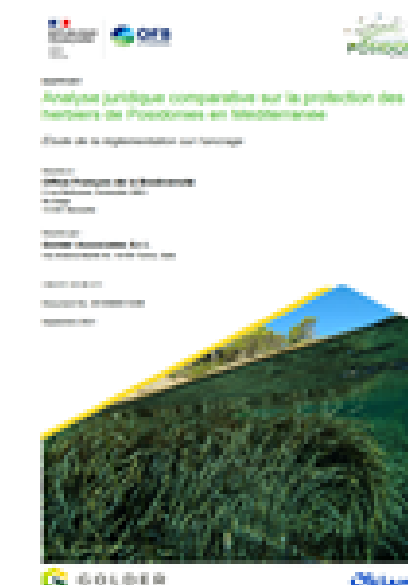
➔ Création du « MPN » - 2020 (<https://medposidonianetwork.com/>)



- Améliorer la connaissance des herbiers, des pressions et des impacts
- Mettre en place une gestion concertée (réglementations)
- Faciliter l'avènement de services d'éco-amarrage et d'ancrage innovants
- Sensibiliser à l'importance des herbiers et l'impact de l'ancrage



➔ Réduction de la pression d'ancrage ou des impacts de l'activité
Régulations au niveau des secteurs les plus fréquentés ou les plus sensibles
Mise en place d'éco-mouillage
Partages d'expérience





Conservation Posidonie (AMP)

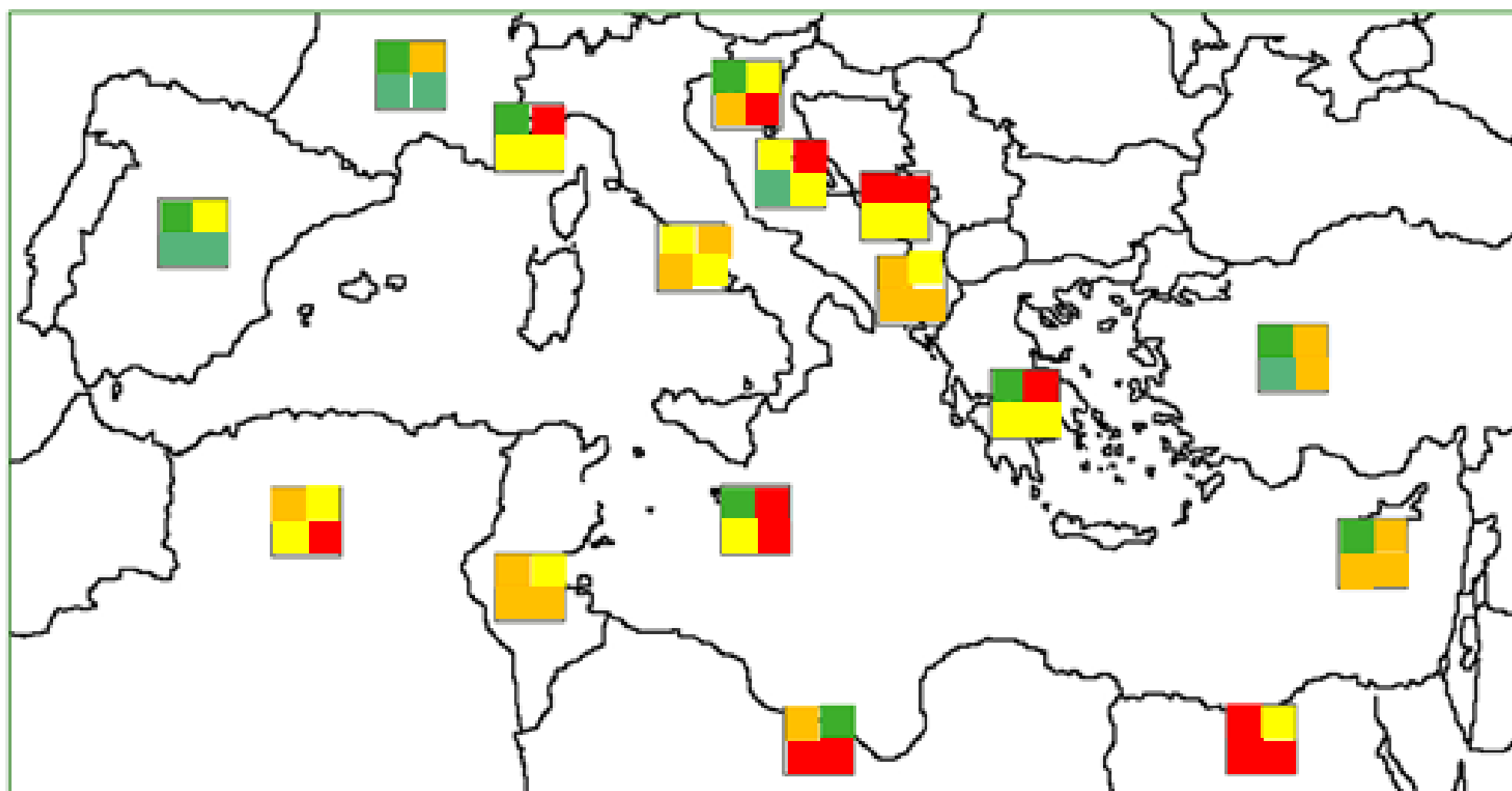
> 60% : ■, 40% < x < 60% : ■,

< 40% : ■, 0% : ■.

Pression d'ancrage (densité unité EMODnet)

Absence: ■, < 2 h/km² mois : ■,

2 < x < 20 h/km² mois : ■, > 20 h/km² mois : ■.



Protection légale herbier & réglementation ancrage :

Protection légale herbier/ancrage : ■, Protection
légale herbier : ■, Protection nat. indirecte/ int : ■,

via la protocole ASPB : ■.

Solutions, études de cas vis à vis de

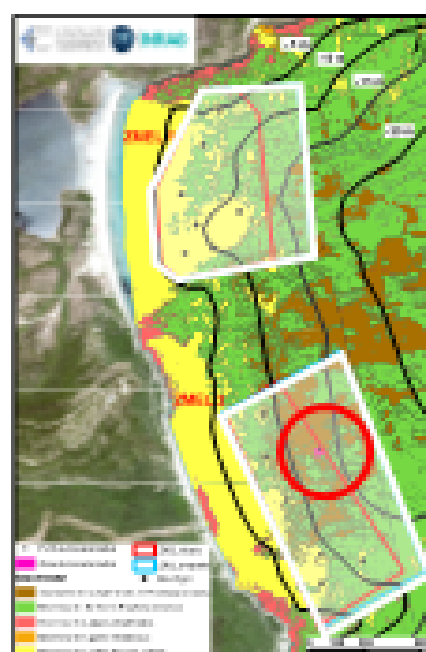
l'ancrage : > 4 études de cas/projets : ■,

4 < x < 2 : ■, au moins 1 : ■, 0 : ■



Quelle action possible ?

Réimplantation & restauration



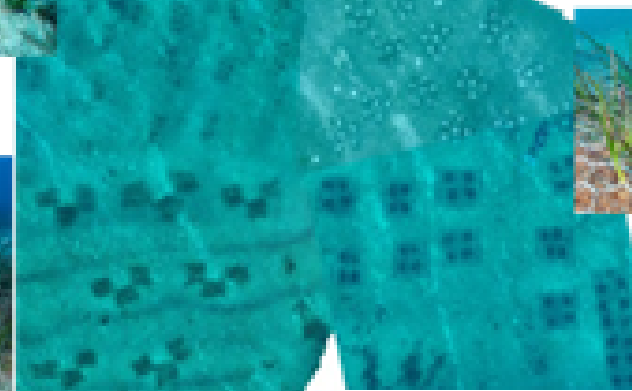
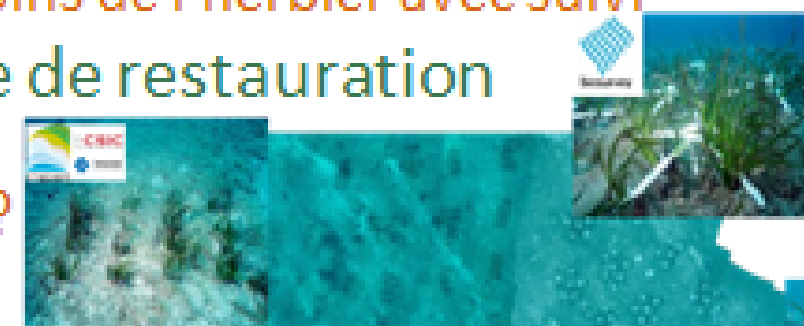
➔ Installation d'une ZMEL (60 ha)

« mouillage sur ancre interdit pour tout navire »

Corps-morts à 10 m au moins de l'herbier avec suivi

➔ Mise en place site-pilote de restauration

Coût/bénéfice par rapport
à recolonisation naturelle ?



➔ Quelles préconisations ?

Code de bonne conduite, techniques...

Posidonia oceanica a-t-elle existé dans le passé, sur le site ?

NON



OUI

Cause de la régression a-t-elle cessé d'agir ?

NON



OUI

Ya t'il une régénération naturelle à proximité ?

NON



OUI



Table-ronde



7 **Points divers - Actualités**

- **Planification des zones d'activités aquacoles sur les cartes de vocation**
 - **Stratégie nationale des aires protégées : déclinaison maritime**